

20	05/07/2019	BE 0673.727.653	33	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19292.00310	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **HESBICOOP SCRL A FINALITE SOCIALE**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Rue Basse l'Adresse

N°: 15

Boîte:

Code postal: 4317

Commune: Faimés

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0673.727.653

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

31-03-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

16-03-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.2, A 6.3, A 6.4, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 9, A 11, A 12, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0673.727.653	A 2.1
----	-----------------	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

GAL JESUISHESBIGNON.BE

BE 0665.831.853
Joseph Wauters 2
4300 Waremme
BELGIQUE

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

NYSEN Fabienne
Coordinatrice
de la Tête Noire 24
4500 Huy
BELGIQUE

MORELLE David

Tige de Moxhe 11
4280 Hannut
BELGIQUE

Administrateur

LECOMTE Michel

Basse l'Adresse 15
4317 Faimés
BELGIQUE

Administrateur

HENRION Lionel

du Limbroug 91
4300 Waremme
BELGIQUE

Administrateur

NIZET Tom

Avenue des >Fleurs 27
4280 Hannut
BELGIQUE

N°	BE 0673.727.653		A 2.1
----	-----------------	--	-------

Administrateur

VANHOOF Bram

de Tourinne 4/A
4250 Geer
BELGIQUE

Administrateur

JANS Bernard

du Tumulus 2/A000
4300 Waremme
BELGIQUE

Administrateur

BERNARDELLO Eric

de la Résistance 131
4350 Remicourt
BELGIQUE

Administrateur

HERMAN Christiane

d'Elbeck 16/B
4300 Waremme
BELGIQUE

Administrateur

BERODE Didier

Route de Hesbaye 1
4250 Geer
BELGIQUE

Administrateur

CAUDRON Françoise

Désiré Lismonde 7
4257 Berloz
BELGIQUE

Administrateur

BEN AMIAR MESSARI Imane

Julien Dossogne 2
4280 Hannut
BELGIQUE

Administrateur

LEEMANS Michel

des Prés 30
4300 Waremme
BELGIQUE

Administrateur

HERION Xavier

de Waremme 44

N°	BE 0673.727.653		A 2.1
----	-----------------	--	-------

4257 Berloz
BELGIQUE

Administrateur

MEURICE Céline

Edmond de Sélys-Longchamps 15
4300 Waremme
BELGIQUE

Administrateur

STEVENS Delphine

de la Chapelle 3
4351 Hodeige
BELGIQUE

Administrateur

ROBIN Eric

Emile Duchesne 34
4280 Hannut
BELGIQUE

Administrateur

GOOSSENS Luc

Grand Route 25
4257 Berloz
BELGIQUE

Administrateur

DELARBRE Florent

de Buay 7
4219 Wasseiges
BELGIQUE

Administrateur

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	10.817	7.370
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	2.334	4.667
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	6.535	2.119
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	5.115	919
Mobilier et matériel roulant		24	1.420	1.200
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.948	584
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	68.998	32.392
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	4.486	1.838
Stocks		30/36	4.486	1.838
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.761	4.181
Créances commerciales		40	1.866	3.984
Autres créances		41	1.895	197
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	60.271	26.373
Comptes de régularisation		490/1	480	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	79.815	39.762

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	5.858	3.722
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	92.483	29.627
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	89.125	38.393
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.099	2.863
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	392	349
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	1.367	510
Produits financiers	6.4	75/76B	840	835
Produits financiers récurrents		75	840	835
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	833	
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	48	114
Charges financières récurrentes		65	48	114
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	2.159	1.231
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	682	420
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	1.477	811
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	1.477	811

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	2.188	811
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.477	811
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	711	
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2	100	100
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	100	100
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	2.088	711
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0673.727.653	A 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	7.000
8029		
8039		
8049		
8059	7.000	
8129P	XXXXXXXXXXXX	2.333
8079	2.333	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	4.666	
21	2.334	

N°	BE 0673.727.653	A 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	2.649
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	6.182	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	8.831	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	530
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	1.766	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	2.296	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	6.535	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	584
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	1.364	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	1.948	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	1.948	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des Sociétés. En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation (xxx) (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de 0 milliers EUR

Le compte de résultat (x) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits et des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants) (Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) :

A défaut de critère objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'exercice :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : les frais de constitution

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (xxx) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 0 milliers EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du

goodwill (xxx) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles (xxx) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

	Leasing	Méthode	Base	Taux en %	
				Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement					
Frais d'établissement		L	NR		
2. Immobilisations incorporelles		L	NR	33,33-33,33	33,33-33,33
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*		L	NR		
4. Installations, machines et outillage*					
Machines et outillage		L	NR	20,00-20,00	20,00-20,00
5. Matériel roulant*		L	NR		
6. Matériel de bureau et mobilier*					
Mobilier et matériel de bureau		L	NR	20,00-20,00	20,00-20,00
7. Autres immobilisations corporelles					
L (linéaire)					
D (dégressive)					
A (autres)					
NR (non réévaluée)					
R (réévaluée)					

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR

*Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières :

Des participations (xxx) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Dettes :

Le passif (xxxxxxx) (ne comporte pas) de dettes à long terme, non productive d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêts anormalement faibles; dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

N°	BE 0673.727.653	A 8
----	-----------------	-----

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
GAL JESUISHESBIGNON.BE BE 0665.831.853 Joseph Wauters 2 4300 Waremmes BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
MORELLE David Tige de Moxhe 11 4280 Hannut BELGIQUE	Parts sociales	3	0	12
LECOMTE Michel Basse l'Adresse 15 4317 Faimers BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
HENRION Lionel du Limbourg 91 4300 Waremmes BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
NIZET Tom Avenue des Fleurs 27 4280 Hannut BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
VANHOOF Bram de Tourinne 4/A 4250 Geer BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4

N°	BE 0673.727.653		A 8
----	-----------------	--	-----

JANS Bernard du Tumulus 2/A000 4300 Waremme BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
BERARDELLO Eric de la Résistance 131 4350 Remicourt BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
HERMAN Christiane d'Elbeck 16/B 4300 Waremme BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
BERODE Didier Route de Hesbaye 1 4250 Geer BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
CAUDRON Françoise Désiré Lismonde 7 4257 Berloz BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
BEN AMIAR MESSARI Imane Julien Dossogne 2 4280 Hannut BELGIQUE	Parts sociales	1	0	4
LEEMANS Michel des Prés 30 4300 Waremme BELGIQUE	Parts sociales	4	0	16
HERON Xavier de Waremme 44 4257 Berloz BELGIQUE				

N°	BE 0673.727.653		A 8
----	-----------------	--	-----

	Parts sociales	2	0	8
MEURICE Céline Edmond de Séllys-Longchamps 15 4300 Waremme BELGIQUE				
	Parts sociales	1	0	4
STEVENS Delphine de la Chapelle 3 4351 Hodeige BELGIQUE				
	Parts sociales	1	0	4
ROBIN Eric Emile Duchesne 34 4280 Hannut BELGIQUE				
	Parts sociales	1	0	4
DELARBRE Florent du Buay 7 4219 Wasseiges BELGIQUE				
	Parts sociales	1	0	4
GOOSSENS Luc Grand Route 25 4257 Berloz BELGIQUE				
	Parts sociales	1	0	4

RAPPORT DE GESTION 2018

Table des matières

2 ans de vie en coopérative	1
Une finalité et un objet social intangible	2
Une gouvernance qui s'étoffe	3
Un gain de notoriété	4
A l'étroit... ..	4
Un déploiement réenclenché	6
Magasins	6
Restaurants	7
Collectivité	7
Un logiciel intégré et à jour.....	7
Une relation à aplanir avec le GAL.....	8
Des améliorations phasées	109
Attractivité	13
Finances	13
Rapport spécial	15
Vision 2020.....	15
Moyens 2020	15
Vision 2023.....	15

2 ans de vie en coopérative

A un jour près, la présente AG correspond aux deux ans anniversaire d'HesbiCoop.

Voici quelques dates-clés de l'évolution de votre coopérative

- ❖ 12/15 : Obtention de la bourse de préactivité AEI
- ❖ 02/16 : 1^{er} classé par comité de suivi GAL
- ❖ 12/16 : Bourse #Wallonie Demain

- ❖ 03/17 : Statuts enregistrés chez le notaire
- ❖ 06/17 : Adoption du ROI et ouverture boutique 1.0
- ❖ 10/17: Engagement Michel Lecomte
- ❖ 03/18 : 1^{ère} AG ordinaire
- ❖ 09/18 : Plan de 63 améliorations
- ❖ 10/18 : Nominé + Prix du public Economie sociale
- ❖ 11/18 : Déménagement du centre logistique
- ❖ 12/18 : Label financité + Fair fin
- ❖ 01/19 : Ouverture boutique 2.0 + H d'ouverture x 2
- ❖ 02/19 : 1er marché public

Une finalité et un objet social intangible

La finalité sociale d'HesbiCoop (article 5 des Statuts) est la suivante :

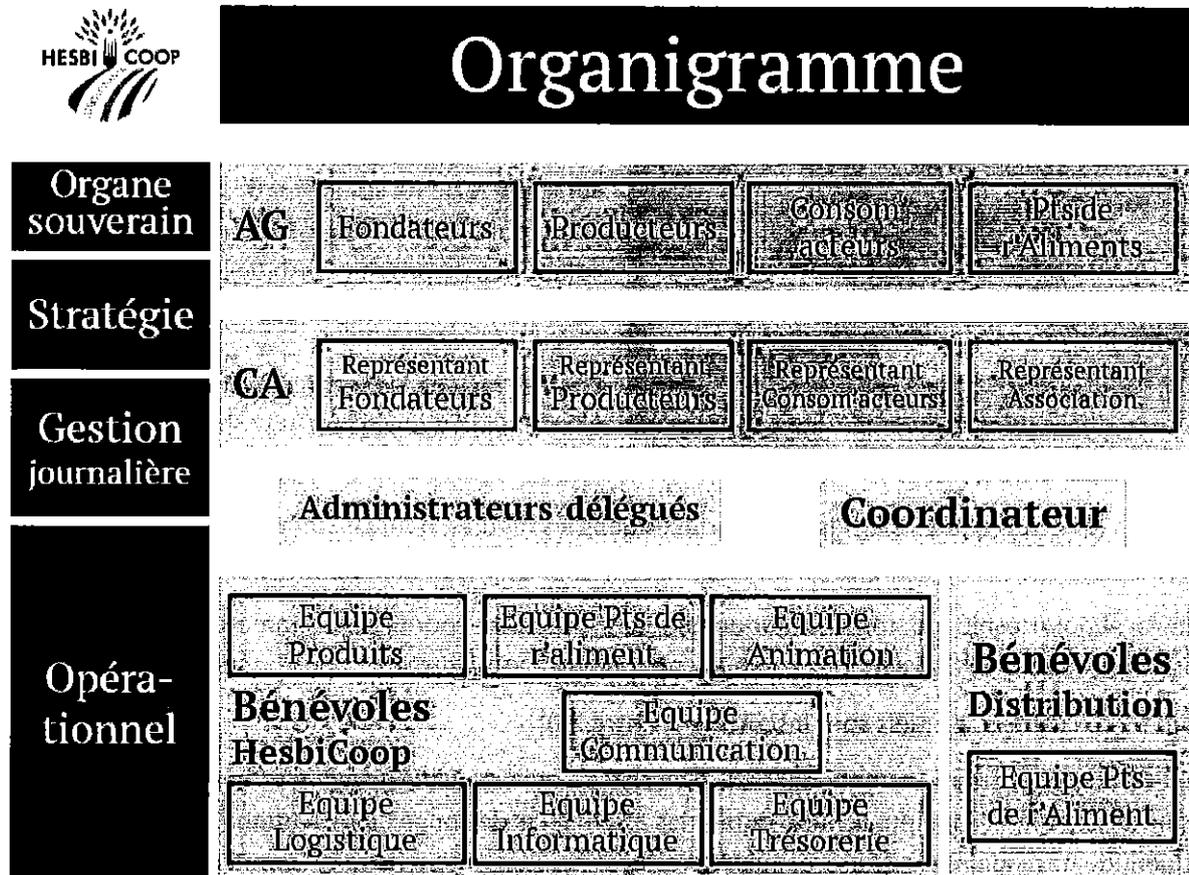
- La promotion du respect de l'homme et de l'environnement à travers une logique de partenariat, de confiance mutuelle et d'émulation entre parties prenantes.
- La recherche et l'expérimentation d'un modèle socio-économique transparent et alternatif respectueux de l'environnement, développant l'emploi ainsi que l'insertion professionnelle et donnant plus de sens à la consommation.
- La promotion de l'économie sociale et des circuits courts.

Son objet social (article 6 des statuts) est de :

- Commercialiser, produire et transformer des produits, prioritairement locaux, de façon transparente et respectueuse de l'homme, c'est-à-dire à des prix accessibles pour les consommateurs de toutes catégories sociales et rémunérateurs pour les producteurs.
- Organiser la concertation entre parties prenantes (producteurs, consommateurs et transformateurs).
- Sensibiliser et former les consommateurs et producteurs à tendre vers un meilleur respect de l'homme et de l'environnement.
- Accompagner les producteurs, leur fournir une aide matérielle ou encore favoriser leur accès à la terre.
- Soutenir et promouvoir des projets actifs dans la mobilité douce et les énergies renouvelables.
- Insérer durablement et qualitativement des travailleurs défavorisés ou gravement défavorisés.
- Sensibiliser le public en rapport avec sa finalité sociale.

Une gouvernance qui s'étoffe

La gouvernance d'HesbiCoop est synthétisée dans le schéma ci-après.



EB - 19/11/2017

Le cadre, les missions et le mandat de chaque équipe a fait l'objet d'une définition précise par le Conseil d'Administration.

Le CA a souhaité engager un coordinateur stratégique, qui viendra compléter le travail du coordinateur opérationnel (Michel Lecomte).

2 rencontres entre maraichers et une rencontre entre producteurs (et coopérateurs ont été organisées en 2018.

Au total, 27 réunions de bénévoles ont été organisées en 2018. Plus de 50 bénévoles s'activent pour faire tourner la coopérative, en plus des dizaines de bénévoles impliqués directement dans les points de l'Aliment. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Sans eux, HesbiCoop n'aurait pu exister !

Un gain de notoriété

Au total, 25 animations ont été organisées par la super dynamique équipe animation d'HesbiCoop (avec Karin comme GO) et/ou par Michel Lecomte.



En 2018, HesbiCoop a été lauréate couronnée par le prix du public de l'économie sociale, ce qui révèle une adhésion forte de ses sympathisants. Le choix du jury de nommer HesbiCoop est une reconnaissance de la cohérence du projet « HesbiCoop ».

Le label reçu de Financité et Fair Fin est quant à lui de gage d'une saine gestion et d'objectifs sociétaux forts.

HesbiCoop a fait l'objet de 17 articles ou reportages dans les médias, dont Le Soir toutes éditions, RTC, Bio Info,...

La page Facebook/HesbiCoop, tenue à jour au quotidien par notre coordinateur opérationnel Michel Lecomte a gagné plus de 850 abonnés en un an, pour bientôt atteindre les 2 000 abonnés.

Au total, 1 300 clients potentiels sont inscrits dans notre ERP.

Plus de 800 consom'acteurs sont abonnés à la Newsletter, qui est publiée chaque semaine depuis juin 2018 quasi sans discontinuer (non publication durant les 3 semaines de congé de la boutique), grâce à un travail conséquent de nos « plumes » (Aurore, puis Marcelle et maintenant Sylviane et Dominique).

A l'étroit...

HesbiCoop est une véritable ruche ☐ : tous les jours de la semaine, des bénévoles s'activent :

- Jeudi ouverture de la boutique par Michel ou André,
- Le WE envoi de la newsletter (voir ci-après)
- Mardi et mercredi cloture de la boutique et envoi des commandes par Michel
- Jeudi distribution du « sec » par Michel, Fabienne et maintenant un bénévole
- Vendredi : livraison par les producteurs, assemblage et approvisionnement (notamment avec l'appui de Guy ou encore Valérie) des points de r'Aliment par une équipe de 4 à 6 bénévoles
- Distribution par les bénévoles des points de r'Aliment



- Lundi facturation par Michel et Marie
- Du lundi au vendredi, 2 fois par jours, relevés bancaires et actualisation des provisions des membres par Sandra.

Dès fin 2017, le local de Geer s'est avéré trop petit. Le développement d'HesbiCoop a rapidement dû être plafonné (en n'ouvrant plus de nouveaux points de r'Aliment à partir de février 2018)



Après différentes recherches, en avril 2018, un nouveau local a été trouvé. Mr et Mme Godin-Danthine ont en effet proposé d'aménager une ancienne étable et de la louer à HesbiCoop pour un prix très concurrentiel.

Des travaux importants de déblayement, de chape, de remise en peinture ont été nécessaires et ce sont terminés en novembre 2018.

La chambre froide de 5 m² (qui avait été acquise d'occasion) devenait également beaucoup trop petite. Compte tenu des devis d'une chambre froide neuve (13 000 à 14 000 €), le CA d'HesbiCoop a préféré attendre qu'une bonne occasion se présente. Pour 3 500 € (hors placement), une chambre froide a été acquise en novembre 2018... et l'ancienne a été vendue en 2019 plus chère (1 600 €) que ce qu'elle avait été acquise (1 500 €, hors placement)

Le nouveau centre logistique a été inauguré le 30/11/2018 par un 1^{er} « assemblage », un reportage RTC, une ouverture comme point de r'Aliment et une inauguration officielle !



Nous remercions chaleureusement Didier Berode pour la mise à disposition de ce local désormais « historique » d'HesbiCoop à des conditions très avantageuses qui nous ont permis de démarrer l'activité et de la développer. Il continue à servir de point de r'Aliment, d'après les coopérateurs inscrits, on peut encore y sentir l'euphorie et l'émotion de nos premières livraisons...

Un déploiement réenclenché

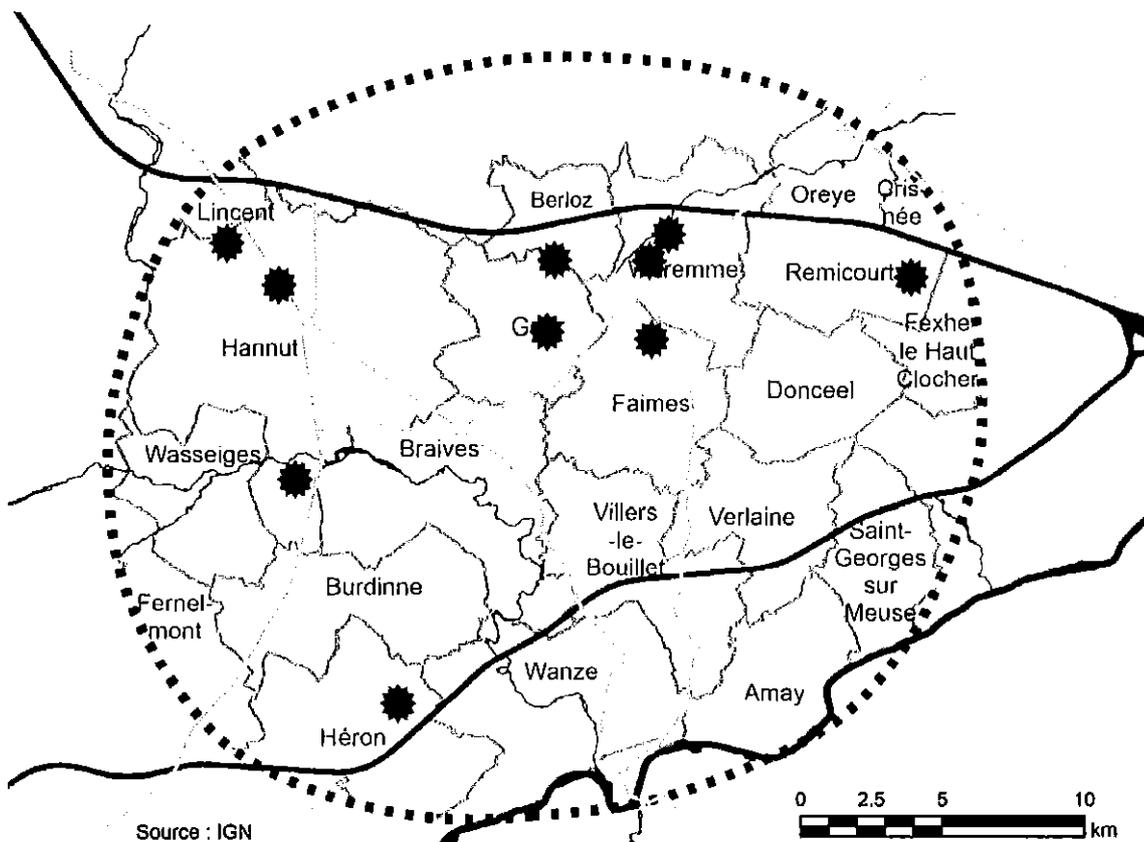
Points de r'Aliment

3 nouveaux points de r'Aliment ont pu être ouverts dans la foulée de l'inauguration du local le 30/11/2018 (Hollogne sur Geer, Grand-Hallet et Faimes). Les points de r'Aliment existants sont cartographiés ci-après.

La dynamique d'ouverture des points de r'Aliment s'est essentiellement faite sur base de la demande d'associations locales.

Fin 2018, le CA a chargé l'équipe point de r'Aliment (Bernard Jans, Eric Berardelle, Michel Lecomte, rejoints par Lionel) d'être plus proactive dans la localisation des points de r'Aliment en fonction de :

- Tournées existantes et à créer → Organiser les itinéraires.
- Localisation des clients déjà inscrits.
- Communes du territoire non encore couvertes, avec potentiel (critères à définir : nombre d'habitants, pas de « concurrence » La ruche / point ferme / magasin à la ferme...)
- Un point de r'Aliment par commune.



Magasins

LégumiGeer (producteur HesbiCoop) et les Jardins de Berloz ont décidé de s'associer... et notamment d'ouvrir un magasin, fourni essentiellement par HesbiCoop.

Les 1ères semaines de cette initiative sont un succès. Un besoin d'une seconde livraison hebdomadaire se fait sentir.

La presse a annoncé un magasin HesbiCoop à Hologne sur Geer. Il s'agit d'une « fake news »

Restaurants

Des restaurants ont sollicité HesbiCoop pour les livrer. La logistique (logiciel en particulier permettant pour le moment difficilement d'ouvrir une fenêtre de commande spécifique BtoB).

Un partenariat avec un restaurateur (reno-cooking) devrait bientôt voir le jour.

Collectivité

HesbiCoop a répondu pour la 1^{ère} fois à un marché public... et l'a remporté.

Il s'agit du marché de collations saines pour les écoles fondamentales de la Ville d'Hannut, pour un montant total de 14 000 € HTVA en 2019.

Un logiciel intégré et à jour

La migration de notre logiciel intégré (ERP) d'Odoo 9 vers Odoo 11 a permis de mettre en œuvre de nouvelles fonctionnalités (favoris, bancontact, affichage de la fiche producteur, détail des provisions...)

Le budget 2018 qui était prévu pour les développements et la migration n'a pas du être utilisé, grâce au travail très conséquent effectué par l'équipe de bénévole IT (Monika, François, Alice et Sybille) et à l'implication très forte de notre stagiaire en ebusiness, Nathan Noël (son stage de 16 semaines s'est terminé le 8 mars).

Il reste à développer les fonctionnalités suivantes :

- permettre d'afficher la boutique aux internautes non loggés, qu'ils puissent cliquer sur les fiches produits, catégories... mais qu'ils soient invités à se logger/ créer un compte lorsqu'ils veulent mettre un produit dans le panier (ou que le point de r'aliment puisse être affecté lorsqu'ils confirment leur commande)
- permettre le tri par fournisseur ET le tri par tags (Hesbignon, bio, etc.) sur la boutique
- permettre le tri par timeframe des bons de commande fournisseur
- permettre l'affichage de la timeframe sur les factures

- migration du module d'import des csv Crelan en V11
- permettre l'affichage du point de r'aliment sur l'écran de confirmation de commande (dans "Payement et livraison")
- permettre à un consommateur de changer de point de r'Aliment
- permettre l'envoi d'un email (automatique) au responsable du point de r'Aliment avec le nombre de commandes attendues pour ce point de r'Aliment à la clôture de la fenêtre de commande.
- tester et débbugger les fenêtres de commande en // avec filtre par produit (BtoB)

Une relation à aplanir avec le GAL

Avant même sa création en SCRL-FS, HesbiCoop avait fait l'objet d'une demande de soutien subventionnement via une fiche Groupement d'action locale « Je suis hesbignon.be » (subvention Europe-Service public de Wallonie – Communes. HesbiCoop avait été classé 1^{er} par les citoyens parmi les différents projets proposés.

Il avait été demandé un soutien subvention à hauteur de 2 ETP. ½ ETP a été octroyé par le CA du GAL.

Ce soutien subventionnement a permis de payer ~~le coordinateur HesbiCoop~~ Michel Lecomte à mi-temps d'octobre 2017 à octobre 2020. Celui-ci preste en outre bénévolement un mi-temps pour HesbiCoop.

Ces derniers mois, HesbiCoop a connu plusieurs difficultés avec le GAL

1. Eligibilité.

Compte tenu du fait qu'HesbiCoop couvre (depuis ses débuts) 11 communes en dehors du GAL, le Service public de Wallonie a remis en question le caractère éligible de la dépense.

Il a par ailleurs été demandé à ce qu'une convention soit établie avant le 1^{er} mars afin de régulariser la situation. HesbiCoop doit en outre s'engager à se développer principalement dans les 11 communes du GAL et attester qu'un volume d'heures équivalent à ce qui est couvert par le GAL est également pris en charge par HesbiCoop.

HesbiCoop a calculé des indicateurs qui démontrent qu'à deux exceptions près (volume de ventes et partenariat avec des communes), HesbiCoop se développe bien principalement dans les communes du GAL.

Développement d'HesbiCoop au sein des communes du GAL

		HC GAL	HC hors GAL	Hors HC
Communes	22	50,0 %	50,0 %	
Producteurs	44	34,1 %*	31,8 %	34,1 %
Achats (€)	117 329	39,1 %*	33,7 %	27,2 %
Ventes <2019 (€)	131 024	47,5 %	47,9 %	4,5 %
Animations	38	60,5 %	36,9 %	2,6 %
Nbre inscrits	1 333	46,8 %	42,0 %	11,2 %
Pts r'Aliment	10	60,0 %	40,0 %	0,0 %
Collabo com.	3	33,3%	66,6 %	0,0 %

Le GAL a proposé différentes versions de projet de convention. Le CA d'HesbiCoop a estimé que ces propositions visaient à solutionner un problème interne au GAL en renvoyant la charge et la responsabilité sur HesbiCoop, en plaçant Michel Lecomte et HesbiCoop face à des engagements intenable. Le CA d'HesbiCoop, chargé de préserver ses intérêts, n'a donc pas accepté cette proposition.

HesbiCoop a produit une première version alternative, dans laquelle il demandait un soutien supplémentaire (pour rappel : HesbiCoop premier de la dizaine de projets du GAL) représente à peine 3 % du budget total du GAL, alors que ses répercussions positives sur les communes du GAL sont a priori bien supérieures). En l'état, les membres du CA du GAL ont estimé que ces demandes complémentaires ne rencontrent pas la volonté du GAL ni l'esprit de la fiche-projet concernée.

Sans plus évoquer cette demande complémentaire HesbiCoop a communiqué le 27/02 une 20aine de demandes d'amendements, en expliquant à chaque fois les raisons : réponse aux différents prescrits légaux, à la question d'éligibilité, aux préoccupations du GAL, tout en collant au mieux à la réalité de terrain et aux difficultés soulignées par le CA d'HesbiCoop. Bref une convention gagnant-gagnant.

Le bureau du GAL a accusé réception de cette proposition. Il a obtenu du Service public de Wallonie qu'un délai supplémentaire soit accordé.

2- Communication

Différentes parties prenantes d'HesbiCoop ont rapporté des propos qui se seraient tenus sur d'HesbiCoop lors d'un CA du GAL en octobre 2018⁹ (mauvais choix stratégiques, informations chiffrées non disponibles...). Le bureau du GAL a évoqué des « dysfonctionnements ».

Une réunion avec des représentants du GAL et une réunion avec le CA ont eu lieu pour rétablir la vérité.

La communication d'HesbiCoop a manifestement été contre-productive et l'image d'HesbiCoop reste déplorable auprès de nombreux administrateurs du GAL (dont des communes).

Le CA souhaite communiquer positivement vers les communes du GAL pour développer une logique de confiance et de partenariat.

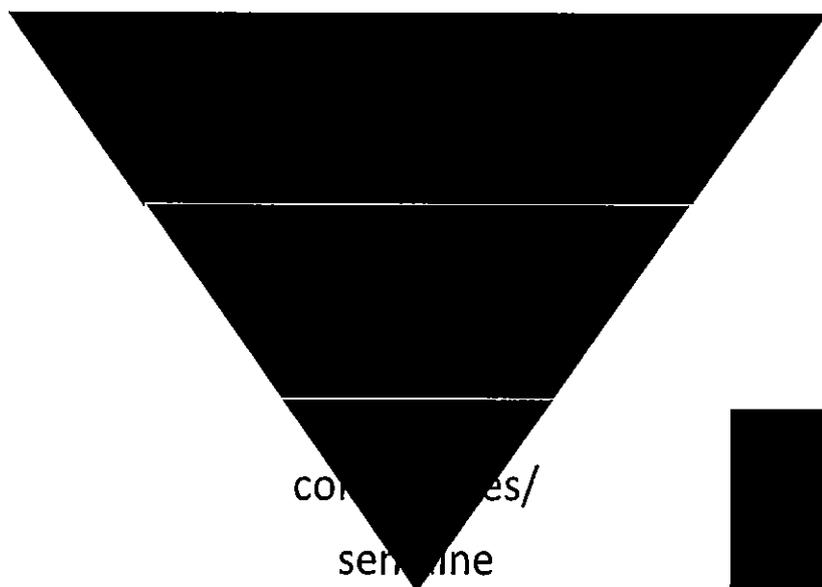
Des améliorations phasées

5 axes prioritaires de développement ont été identifiées et phasées par le CA

1. Fidéliser les clients ayant déjà commandés
2. Séduire les consom'acteurs s'étant inscrits sur le site et n'ayant pas encore commandé
3. Démarcher de nouveaux consom'acteurs (grâce à l'ouverture de nouveaux points de r'Aliment, notamment)
4. Vendre via des magasins et des producteurs
5. Développer la vente aux collectivités et restaurants

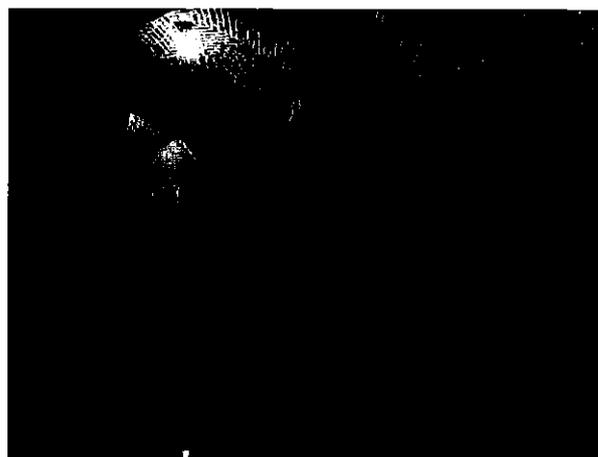
Contexte au 15/06/2018

Au 15/06/2018, HesbiCoop connaissait un taux de Clients / inscrits assez faible



Sur les 266 clients (au 15/06/2018)

- ❖ 56 commandent régulièrement ($\geq 2x$ / mois)
- ❖ 36 commandent irrégulièrement ($< 2x$ /mois)
- ❖ 37 sont récents (moins de deux mois)
- ❖ 67 1 ou 2 essais, sans jamais poursuivre
- ❖ 66 plusieurs commandes, puis abandon

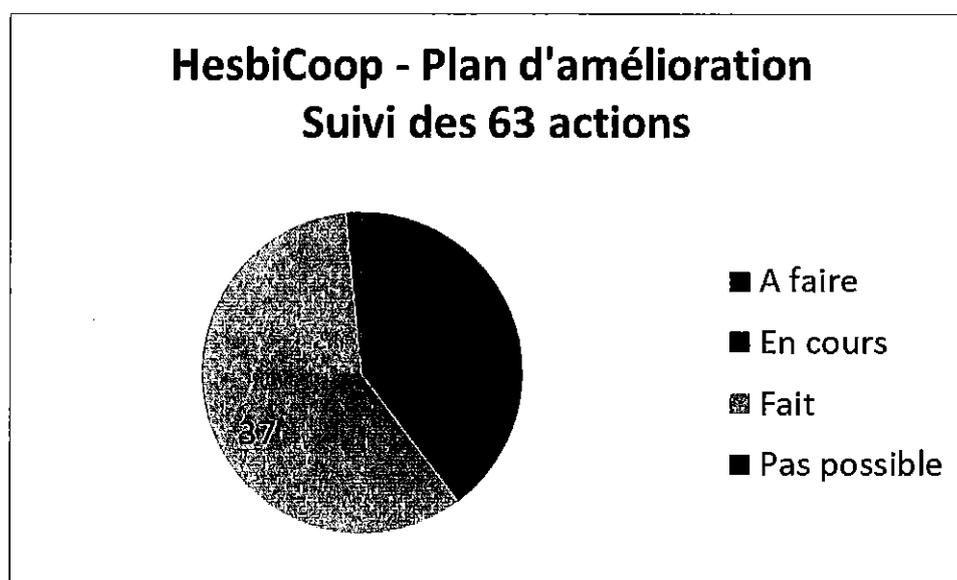


Il a dès lors été décidé par le CA de déployer un plan d'amélioration :

- ❖ 11/06/2018 Atelier équipe commande
- ❖ 07&08/2018 Enquête « Améliorons »

- ❖ 29/08/2019 Atelier « Améliorons »
- ❖ 05/09/2018 Parcours client
- ❖ 09/10/2018 Rencontre 7 pts de r'Aliment
- ❖ 24/10/2018 Plan d'amélioration
- ❖ Novembre-2018 - juin 2019 : Mise en œuvre

Avancement des améliorations



Parcours client

Un travail a également été initié sur le parcours du client d'Hesbicoop. Ainsi chaque nouveau client reçoit dorénavant un mail « Bienvenue » chez HesbiCoop (illustration)



Bonjour Annick,

Merci d'avoir rejoint **HesbiCoop**, votre coopérative citoyenne de consommateurs et de producteurs, qui propose une alternative à l'agro-industrie, au cœur de la Hesbaye.

Dorénavant, chaque semaine vous recevez notre **newsletter** (si pas, cherchez dans vos "promotions" ou vos "spams").

Vous pouvez vous participer à l'aventure HesbiCoop de 3 manières :

CONSOMACTEUR

- Vous recevrez notre newsletter ;
- Du jeudi 16h au mercredi 16h, vous aurez accès à la **Boutique HesbiCoop** pour réaliser vos achats de produits frais, sains, locaux et de saison ;
- À la clôture de la commande, plusieurs moyens de paiement vous seront proposés. Vous pouvez déjà alimenter votre provision au moyen d'un versement sur le compte **HesbiCoop BE38 1030 4870 4172**, avec comme communication "Provision Annick Arnould" ;
- Vos commandes sont livrées dans le point de r'Aliment de votre choix :
FAIMES - Fais-moi revivre (CPAS)
Horaire : **Vendredi 15h30-17h00**
- Pensez à prendre un **sac** pour venir chercher vos commandes ;
- Si un produit commandé est malheureusement manquant, il ne sera pas facturé et son montant alimentera votre provision ;
- Si pour une raison ou une autre vous renoncez à votre commande avant de l'avoir validée, merci de vider votre panier ;
- Un guide d'utilisation de la boutique répondra à vos questions.

[Accéder à la boutique](#)



Vous avez la possibilité de **contribuer au développement d'HesbiCoop**, en achetant une ou plusieurs part(s) de la coopérative, et en participant à sa gouvernance (assemblées générales). Vous pouvez bénéficier d'une **réduction d'impôt de 45%** (voir conditions).

Plusieurs avantages vous sont alors offerts, dont un tarif réduit sur les articles commercialisés via notre e-boutique, correspondant à une **remise d'environ 7%**.



BÉNÉVOLE

HesbiCoop fonctionne essentiellement grâce au bénévolat. Compte tenu de notre développement, nous devons élargir nos équipes.

Si vous avez du **temps à nous consacrer**, faites-le-nous savoir !

Outre un cadre **convivial** et des **tâches utiles et valorisantes**, vous aurez un tarif réduit sur les articles commercialisés via notre e-boutique, correspondant à une **remise d'environ 11%**.

[Devenir bénévole](#)

Si vous avez la moindre question, remarque ou suggestion, n'hésitez pas à nous le faire savoir (info@hesbicoop.be ou à **Michel Lecomte**, 0497/50.88.94).

Au plaisir de vous rencontrer,

Attractivité

Depuis un an, 9 producteurs ont rejoint la coopérative, 2 l'ont quittée (une démission et une suspension). Il y a actuellement 45 producteurs.

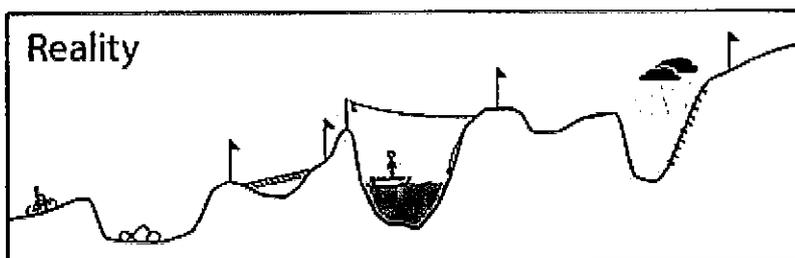
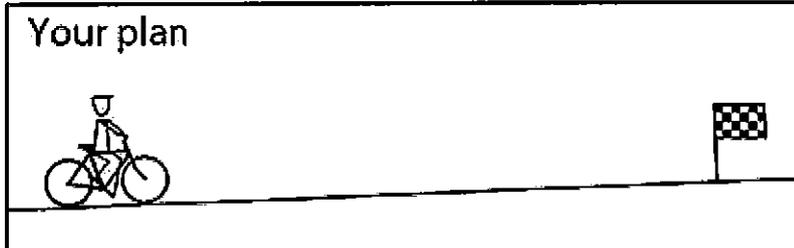
En un an, la boutique compte 60 produits en plus (il y a actuellement plus de 570 produits).

Peu d'incidents se sont produits : au total, 4 demandes de remboursement de provision... dont 2 sont redevenus clients ☐.

Finances

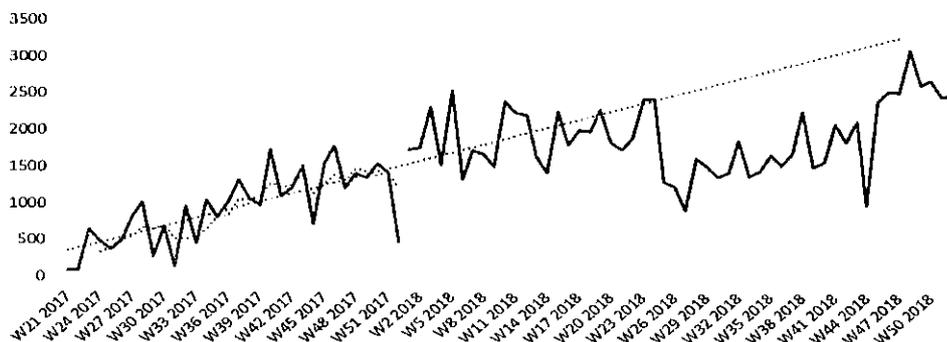
Lors de l'A.G. 2018, nous nous étions engagés à poursuivre un développement ambitieux pour HesbiCoop : doubler les ventes hebdomadaires en un an, et les doubler à nouveau l'année suivante afin de garantir notre autonomie à l'issue du subside du GAL.

En décembre 2017, nous culminions à environ 1 500€ de commandes hebdomadaires. En novembre 2018, lors de l'inauguration de notre nouveau centre logistique, les commandes s'élevaient à plus de 3 000€...objectif atteint... même si le parcours fut plus sinueux que prévu !

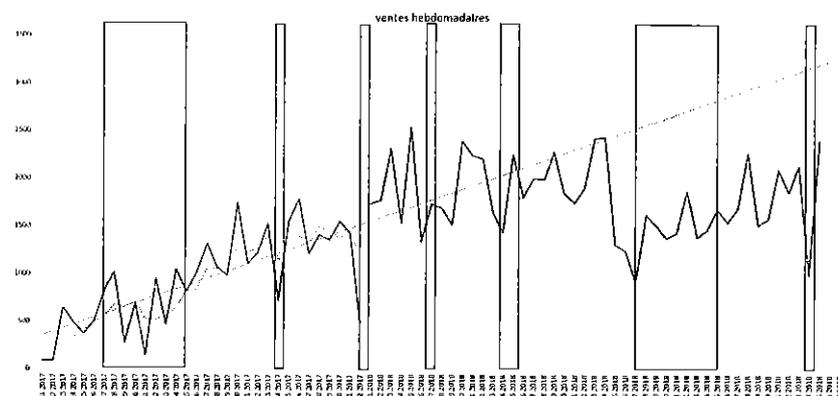


Nous avons éprouvé la saisonnalité en 2018 : animée d'un recul en été moins important que nous le craignons, et de légers retards dans les rebonds de rentrées scolaires. Comme le point « à l'étroit » ci-dessus le mentionne notre déménagement a pris un certain temps, compte tenu des contraintes, temps pendant lequel notre croissance était bridée. Ainsi, l'évolution linéaire qui avait servi de raisonnement pour viser un chiffre d'affaires dans notre budget a laissé place à une évolution très peu linéaire, et une stagnation liée aux limites de notre ancien local logistique. En voici le résultat :

commandes hebdomadaires



Les vacances scolaires expliquent en grande partie les fluctuations, les semaines de Toussaint, carnaval, Pâques et le début des grandes vacances marquent des ralentissements dans nos commandes.



aire, nous sommes restés sous ce qui explique que nous ayons

double les ventes hebdomadaires en fin d'année comme prévu, mais que le chiffre d'affaires 2018 et donc le bénéfice, soient en dessous de nos prévisions.

	comptes 2018	budget 2018
chiffre d'affaires	92.483	142.386
merchandises	72.712	129.039
salaires		1.125
SBD	16.400	
dont:		
loyers	2.110	2.015
entretien/réparation	2.909	8.518
IT	1.158	2.222
matériel	1.745	1.600
abonnements/cotisations	504	
honoraires comptables	3.130	2.230
assurances	132	
déplacements	2.645	2.279
GSM	248	
pub	480	900
fruits divers	1.340	242
résultat d'exploitation	5.870	18.222
Amortissements	4.099	
Bénéfice d'exploitation	1.379	

Le solde de la bourse Wallonie demain versé en 2018, le dévouement exemplaire de bénévoles sous la houlette de Michel Leemans pour aménager le local logistique, et le suivi budgétaire par le Conseil d'Administration ont permis de clôturer cet exercice dans le vert quoique sous l'objectif, ce qui reste néanmoins bien supérieur aux prévisions de notre business plan de lancement.

Rapport spécial

Le présent rapport de gestion exprime la manière dont HesbiCoop a veillé à réaliser sa finalité sociale et son objet social.

HesbiCoop rencontre les conditions d'agrément du conseil national de la coopération (respect des statuts).

Ce rapport a bien établi que les dépenses sont conçues pour la réalisation exclusive du but social d'HesbiCoop.

Une partie des ressources annuelles a bien été consacrée à l'information et à la sensibilisation de ses membres, actuels et potentiels et du grand public, au travers d'articles de presse, du site internet et de sa newsletter.

Vision

Vision 2020

- Animations régulières
- Gamme élargie
- Producteurs solidaires et impliqués
- 1 PRA/commune (22 points).
- 250 paniers/semaine
- BtoB : qq communes, magasins à la ferme et restos
- 1 magasin HesbiCoop
- Groupement d'employeurs

Moyens 2020

Engagement de personnel

- ASBL pour le volontariat.
- Camionnette
- Procédures documentées
- Ouverture au capital "Braséro"
- Soutien supplémentaire GAL

Vision 2023

- Education permanente
- Gamme complète

- Réseau de producteurs solidaires et impliqués
- 2 PRA/commune
- 500 paniers/semaine
- BtoB développé
- Plusieurs magasins HesbiCoop
- Atelier de transformation

Remerciements

Ce rapport est l'occasion de remercier chaleureusement tous les acteurs qui ont contribué à cette navigation : nos producteurs, nos consom'acteurs, nos coopérateurs et nos bénévoles. Le soutien du GAL « Je suis hesbigon » est également très important.



Merci à Michel Lecomte, qui se donne sans compter et à Fabienne, qui supporte au quotidien cette maitresse envahissante.

L'implication des administrateurs a été forte depuis le début et a permis de maintenir le cap.

Merci à Eric Bernardello, Fabienne Nyssen et Luc Beaupain, qui passent le relais aux suivants !

Merci à Delphine et Didier de rester avec nous sur ce beau navire.



Chers coopérateurs, êtes-vous prêts à virer avec nous vers de nouvelles aventures 2019 HesbiCoop ?

15/03/2019

Vos Administrateurs délégués

Lionel & David